

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70
e-mail : info@gargas.fr
www.gargas.fr

ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR INTERVENTION SUR ANTENNES DE TELEPHONIE MOBILE Pétitionnaire : NASA VITROLLES

Le Maire de la commune de GARGAS,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande de l'entreprise NASA VITROLLES, 7 rue de Copenhague, ZI des Estroubians - BP 42305 - 13845 VITOLLES Cedex (06/71/57/95/39) en date du 27/05/2026 en vue d'occuper temporairement le domaine public pour réaliser une intervention sur des antennes de téléphonie mobile pour le compte de SPIE, montée du Fort, en bordure de la voie communale n°29 (accotement neutralisé),

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

ARRETE

Article 1 : Le déclarant est autorisé à occuper le domaine public pour l'installation d'un camion nacelle et à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande à charge pour lui de rétablir les lieux en leur état initial.

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier et le déclarant pourvoira à la signalisation du chantier jusqu'à l'achèvement des travaux de remise en état.

Article 3 : Le présent arrêté sera applicable le mercredi 3 juin 2026 de 8h à 17h.

Article 4 : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait des travaux réalisés sur le Domaine Public.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **NASA VITROLLES, 7 rue de Copenhague, ZI des Estroubians BP 42305 13845 VITOLLES Cedex**

Fait à GARGAS le 29 mai 2026

Le Maire
Jérôme DAUMAS

